



Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages (PAFMAN)

Formulaire de vérification d'admissibilité au volet 1 ou 2

Demandeur : MUNICIPALITÉ

☐ **Volet 1** : Étude d'évaluation de la sécurité (EES)

☐ **Volet 2** : Travaux correctifs (démolition partielle ou totale, modification structurale ou reconstruction) découlant d'une EES et réalisés sur un barrage à forte contenance de propriété municipale dont le niveau des conséquences en cas de rupture est égal ou supérieur à « moyen »

ou

Travaux correctifs (démolition partielle ou totale, modification structurale ou reconstruction) découlant d'une EES et réalisés sur un « barrage associé¹ » de propriété municipale

1 Selon l'article 4 du Règlement sur la sécurité des barrages, un « barrage associé » est un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences d'une rupture est « minimal » ou « faible » et qui est situé sur le pourtour du même réservoir qu'un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences d'une rupture est égal ou supérieur à « moyen ».

1 – Identification

Numéro du barrage à forte contenance visé par la demande
(numéro X dans le Répertoire des barrages du Ministère)

X

Niveau des conséquences en cas de rupture du barrage visé par la demande :

☐ « Minimal » ou « faible »

☐ Égal ou supérieur à « moyen »

Dans le cas d'un « barrage associé », indiquez le numéro d'un barrage, situé sur le pourtour du même réservoir, dont le niveau des conséquences en cas de rupture est égal ou supérieur à « moyen » :

X

Nom de la municipalité demandeuse de l'aide financière, propriétaire du barrage au moment du paiement des dépenses admissibles :

Nombre d'habitants de la municipalité propriétaire :

2 – Personne-ressource

Nom du responsable à joindre :

Adresse postale de la municipalité :

Code postal :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :

Numéro de téléphone :

Courriel :

3 – Résolution municipale

Avez-vous joint une copie de la résolution municipale approuvant la présentation de la demande?

☐ Oui

☐ Non

Si vous avez répondu non, veuillez en expliquer la raison :

4 – Cumul de l'aide financière

La municipalité propriétaire du barrage a-t-elle obtenu ou prévoit-elle obtenir une aide financière d'un autre ministère, d'une agence, d'une société d'État ou d'un mandataire du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, ou encore des entités municipales, sauf celles bénéficiant directement de l'aide pour le même projet?

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

1. Indiquez le nom du programme;
2. Indiquez le montant de l'aide accordée;
3. Joignez un document résumant les dépenses et les travaux justifiés pour cette autre aide financière.

Programme :

Montant :

5 – Dépenses admissibles – remplissez toutes les cases ci-dessous

Volet 1 (projets terminés seulement)

A) Total des dépenses admissibles au volet 1 : \$

B) Total du remboursement demandé au volet 1
(66 % de la case A ci-dessus) : \$

Volet 2

A) Total des dépenses admissibles au volet 2 : \$

B) Total du remboursement demandé au volet 2, pour un projet terminé ou à compléter (66 % de la case A ci-dessus) :	Projet terminé :	\$
	ou	
	Projet à compléter :	\$

C) Total des dépenses admissibles au volet 2 déjà engagées à ce jour : \$

Projet à compléter : fournissez les pièces justificatives pour les dépenses engagées

Demande au volet 1

6 – Déclaration de conformité – volet 1 (art. 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages)

La municipalité s'est conformée aux articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages (LSB) en soumettant une étude d'évaluation de la sécurité complète de même que l'exposé des correctifs requis et le calendrier de mise en œuvre. La municipalité admissible détient une approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre délivrée par le Ministère.

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu non, veuillez en indiquer la raison :

7 – Approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre par le Ministère (art. 17, LSB)

Numéro d'intervention :

Date d'approbation :

Demande au volet 2

8 – Approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre par le Ministère (art. 17, LSB)

Numéro d'intervention :	Date d'approbation :
-------------------------	----------------------

9 – Autorisation de modification de structure ou de démolition partielle ou totale (art. 5, LSB)

Numéro d'intervention :	Date d'autorisation :
-------------------------	-----------------------

10 – Attestation de conformité des travaux – volet 2 (art. 5, 10 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages)

La municipalité admissible confirme qu'elle a réalisé les travaux correctifs autorisés en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages et transmis l'attestation de conformité des travaux établissant que les travaux ont été effectués conformément aux plans et devis ainsi qu'aux conditions prévues dans l'autorisation.

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui, veuillez poursuivre à la section 11.

Si vous avez répondu non, veuillez :

1. en indiquer la raison :

2. spécifier la période projetée pour la réalisation des travaux : date de début date de fin

3. indiquer si la municipalité souhaite signer une convention d'aide financière : ☐ Oui ☐ Non

4. poursuivre à la section 12.

11 – Attestation de conformité des travaux (art. 10, LSB)

Date de la fin des travaux :	Date de l'attestation de conformité des travaux signée par l'ingénieur responsable du suivi des travaux :
------------------------------	---

12 – Déclaration et signature

Je,
(nom en lettres moulées), en tant que représentant dûment mandaté par résolution municipale, certifie que les renseignements fournis et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points.

Signature	Date
Titre :	

Transmettez ce formulaire rempli et signé à l'adresse Programme.PAFMAN@environnement.gouv.qc.ca.